

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 31/07/2026 - 3920 - 2016 B 00186 - 819 901 752 - SARL 1 TAXI

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		39 ROUTE DE CHIZE 79370 CELLES SUR BELLE			
SIRET		819901752			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	346280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	37841
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	43083
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	3816
TOTAL (II)		BJ	461471	BK	80924
					380547
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	134677
		Autres créances (3)	BZ	CA	28599
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	42414
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	8778	
	TOTAL (III)	CJ	214469	CK	214469
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	675941	1A	80924
					595016
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI				Néant ☐ *	
							Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10000.....)					DA	10000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	1000
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	DG	370099
	Report à nouveau					DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	-17751
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	363347
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN		
TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	5000
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	5000
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	20831
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	11469
	Dettes fiscales et sociales					DY	105031
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	89337
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	226669	
Écart de conversion passif *					ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	595016	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	225934
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI										Néant ☐ *													
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations												
											Consécutives à une réévaluation pratique de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste												
												1	2	3											
NCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	CZ		D8		D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD	346280	KE		KF									
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI										
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9							)	KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1							)	KM		KN		KO									
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2							)	KP		KQ		KR									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants	M3							)	KS	47668	KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	23520	KW		KX	2465								
		Matériel de transport *										KY	13447	KZ		LA	8379								
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	15894	LC		LD									
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ										
	Avances et acomptes										LK		LL		LM										
	TOTAL III										LN	100531	LO		LP	10844									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T									
Autres participations										8U		8V		8W											
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S											
Prêts et autres immobilisations financières										1T	3566	1U		1V	250										
TOTAL IV										LQ	3566	LR		LS	250										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	450377	ØH		ØJ	11094										
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence										
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
												1	2	3	4										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO		LV		LW	346280	1X							
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ								
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC								
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF								
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions									IS		MG		MH		MI								
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT		MJ		MK	47668	ML								
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers										IU		MM		MN	25985	MO							
		Matériel de transport										IV		MP		MQ	21827	MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT	15894	MU							
		Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF								
	TOTAL III										IY		NG		NH	111375	NI								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW							
Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ									
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D									
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	3816	2G									
TOTAL IV										I3		NJ		NK	3816	2H									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	461471	ØM									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI					Néant ☒ *	
Exercice N clos le		31/12/2025						
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
		①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE			

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

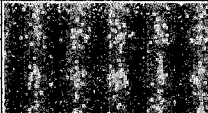
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		des augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34380	QA	3461	QB		QC	37841						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	13282	QE	2483	QF		QG	15766						
	Matériel de transport	QH	13358	QI	1141	QJ		QK	14500						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10456	QM	2360	QN		QO	12816						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	71477	QV	9446	QW		QX	80924						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	71477	ØP	9446	ØQ		ØR	80924						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	11825	4B		4C	6825	4D	5000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	11825	TV		TW	6825	TX	5000	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	11825	UB		UC	6825	UD	5000	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK	6825				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

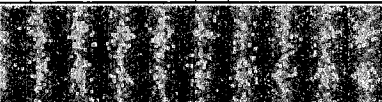
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 1 TAXI						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	3816	UV		UW	3816		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	134677		134677				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	106		106				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	7305		7305			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	15000		15000			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	6187		6187				
	Charges constatées d'avance				VS	8778		8778				
	TOTAUX				VT	175871	VU	172055	VV	3816		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	à plus d'1 an à l'origine	VH	20831		20831							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11469		11469							
Personnel et comptes rattachés		8C	57616		57616							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27855		27855							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15050		15050							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	3773		3773							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	36253		36253							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53084		53084							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	225934	VZ	225934							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	36253			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	17607							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement ANC 2022-06, les changements majeurs concernent le compte de résultat, à savoir :

- La suppression de la technique du transfert de charges,
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas été modifiés, en conséquence :

- Le poste transfert de charges de l'exercice précédent sera présenté avec les reprises de provisions,
Les produits et charges exceptionnels demeurent en résultat exceptionnel y compris les cessions d'immobilisations.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises par la profession.

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

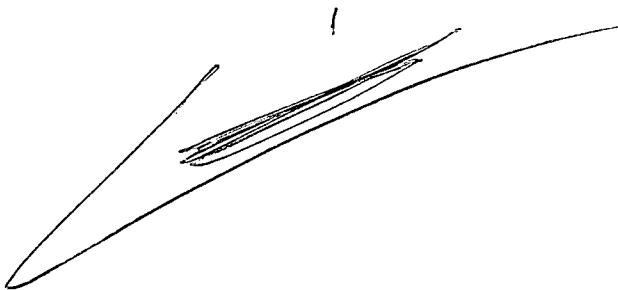
4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5. L'effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 21.00 personnes.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

SARL 1 TAXI
SARL unipersonnelle
Société au capital de 10000.00 €
Siège Social : 39 ROUTE DE CHIZE 79370 CELLES SUR BELLE
RCS NIORT 819901752

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/06/2026
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2025**

**Deuxième décision
AFFECTATION DE RESULTAT**

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de 17751.51 € ainsi qu'il suit :

RAPPEL

Le solde des « autres réserves » s'élève, avant affectation de résultat à 370099.10 €.

- en report à nouveau débiteur 17 751.51 €

L'associé unique constate qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

<i>Exercices</i>	<i>Dividendes</i>
31/12/2024	4 742 €
31/12/2023	4 175 €
31/12/2022	4 190 €

Pour copie certifiée conforme,

CHAMPIGNE NICOLAS
Gérant.

